

REGLEMENT CRITERIUM REGIONAL CARPES

- Classement effectué sur le calendrier CRAZY BAIT de la Région Centre.
- Les 6 meilleurs résultats d'un compétiteur licencié dans un des départements de la Région Centre Val de Loire.
- Pour les 6 marques, seulement 4 peuvent être effectuées sur un même lieu, les deux autres sur deux lieux différents. Il faudra donc 3 lieux différents pour le classement final.
- Le système de calcul qui sera appliqué est celui dénommé Rameau d'Or.
- Aucune inscription financière complémentaire ne s'ajoute dans les épreuves pour le classement final.
- Les dix premiers sont récompensés par dix enveloppes identiques de 50 €, des lots compléteront cette dotation.
- Le classement final sera géré par Monsieur RIBERTOUX Michel, chaque responsable départemental des Crazy devra lui transmettre les résultats.
- Trois coupes seront offertes aux trois premiers (pour 2018 la Commission Eau Douce du CD 45)